

Les Échos signent une charte éthique destinée à garantir l'indépendance des rédactions

Les Échos, quotidien racheté en 2007 par le groupe LVMH, a adopté et publié le 21 juin une charte éthique destinée à garantir l'indépendance de la rédaction, notamment vis-à-vis des actionnaires. Elle « fixe les grands principes garantissant l'indépendance de la rédaction », « explicite les relations entre les actionnaires et les journalistes » et « met en place les procédures par lesquelles les éventuels conflits doivent être résolus », notamment les conflits d'intérêt. Les journalistes soulignent « leur attachement à leur indépendance vis-à-vis des actionnaires, annonceurs et de tous les pouvoirs notamment politiques, économiques, industriels et idéologiques ». Ils « s'interdisent toute dénaturation ou censure aux seules fins de privilégier ou de pénaliser l'image d'une entité ou d'un particulier », s'engagent à « présenter les faits avec rigueur et honnêteté » y compris lorsqu'ils sont « liés à leurs actionnaires et/ou dirigeants ou à leurs concurrents ». Le directeur de la rédaction doit être informé de « tout risque de conflit d'intérêt ». Les journalistes s'engagent à « respecter les dispositions légales en matière d'utilisation d'informations privilégiées ». De leur côté, les actionnaires du groupe « proclament leur attachement à l'indépendance des journalistes » ainsi qu'à la « tradition libérale et non partisane du journal ». Un comité d'indépendance éditoriale veillera au respect de cette charte, signée par la société des journalistes, LVMH, le groupe Les Échos, dirigé par Nicolas Beytout, et les directeurs des rédactions.